

## Chômage: quels sont mes droits?

**Si vous devez faire appel à l'assurance-chômage, voici vos principaux droits et le cadre dans lequel ils s'exercent**

**Catherine Santoru**  
Office cantonal de l'emploi (OCE) de Genève

**P**erdre son emploi peut concerner tout un chacun. Fin avril, 183 549 personnes étaient inscrites dans les ORP de toute la Suisse. La plupart d'entre elles ont droit à des indemnités qui leur sont versées par une caisse de chômage.

S'inscrire à l'ORP ne donne toutefois pas un droit systématique aux indemnités. De la même manière, le fait, par exemple, de pouvoir suivre des cours ou des stages durant sa période de chômage est lié à certaines conditions qu'il est important de comprendre.

Voici un tour d'horizon des principaux droits conférés par l'assurance-chômage et des conditions qui y sont liées.

### Indemnités

En règle générale, vous avez droit à des indemnités si, lorsque vous étiez salarié(e), vous avez cotisé à l'assurance-chômage au moins douze mois au cours des deux dernières années précédant votre inscription au chômage.

Si, pour diverses raisons, vous ne pouviez pas cotiser (par exemple, vous étiez étudiant (e) ou dans l'incapacité de travailler suite à une maladie ou un accident), vous pouvez avoir droit aux indemnités sous certaines condi-



Une fois inscrit à l'ORP, le chômeur bénéficie d'un suivi régulier par un conseiller en personnel, chargé de le soutenir dans sa recherche d'un nouvel emploi. iStock

### Tout savoir sur les indemnités

● Voici la règle générale:

Vous avez cotisé au moins dix-huit mois durant les deux ans précédant votre inscription au chômage: vous pourrez toucher 400 indemnités (pendant dix-huit mois).

Vous avez cotisé au moins douze mois durant les deux ans précédant votre inscription au chômage: vous pourrez toucher 260 indemnités (pendant douze mois).

Vous avez moins de 25 ans, n'avez pas d'enfants à charge et avez cotisé entre douze et vingt-quatre mois durant les deux années précédant votre inscription au chômage: vous pourrez toucher 200 indemnités.

Vous ne pouviez pas cotiser, par exemple, parce que vous étiez étudiant(e) ou en maladie: vous pourrez toucher 90 indemnités (pendant quatre mois).

Vous avez 55 ans et plus et avez cotisé au moins vingt-deux mois durant les deux ans précédant votre inscription au chômage: vous pourrez toucher 520 indemnités (pendant vingt-quatre mois).

Vous avez 55 ans et plus, avez cotisé au moins vingt-deux mois durant les deux ans précédant votre inscription au chômage et êtes à moins de quatre ans de la retraite: vous pourrez toucher 640 indemnités. **C.S.**

tions. Vous devez également être domicilié(e) en Suisse, avoir terminé votre scolarité obligatoire, ne pas être à la retraite ou ne pas toucher une rente AVS, être en mesure de travailler, être en recherche d'emploi et pouvoir le prouver. Seule votre caisse de chômage peut définir votre droit aux indemnités et en calculer le montant et la durée (lire le texte ci-dessous).

### Conseil et suivi

Une fois inscrit-e à l'ORP, vous bénéficiez d'un suivi régulier par un(e) conseiller(ère) en personnel. Cette personne analyse votre situation et fixe avec vous des objectifs de retour à l'emploi. Son

«S'inscrire à l'ORP ne donne toutefois pas un droit systématique aux indemnités»

rôle est de vous accompagner, vous soutenir et vous mobiliser dans votre recherche d'un nouvel emploi. Elle est également chargée de veiller à ce que vous respectiez le cadre légal et les règles en vigueur. Vous vous rencontrez au minimum une fois tous les deux mois pour faire le point.

### Cours, stages et allocations

L'assurance-chômage vous permet d'accéder à des mesures de réinsertion, appelées Mesures de marché du travail (MMT). Elles ont pour objectif d'améliorer vos chances de retrouver un emploi. Elles peuvent revêtir des formes diverses, telles que des cours, des stages, des allocations, des formations en entreprise d'entraînement, des programmes d'emploi

temporaire, ou encore un soutien à une activité indépendante.

Toutefois, une mesure de réinsertion ne vous sera accordée que si vous avez des difficultés à retrouver un emploi en raison du marché du travail ou si elle augmente réellement vos possibilités de retrouver un emploi. Elle doit donc absolument être en lien avec la stratégie de réinsertion convenue avec votre conseiller(ère) ORP. C'est lui (elle) qui vous aidera à identifier les mesures adaptées à votre situation.

### Vacances

Être inscrit-e au chômage vous donne droit à des vacances. Chaque tranche de soixante jours de chômage contrôlé permet cinq jours de vacances payées.

À noter qu'après votre inscription au chômage, vous devez attendre soixante jours pour prendre vos premières vacances.

Pendant vos périodes de vacances, vous n'avez pas de rendez-vous avec votre conseiller(ère) en personnel et vous êtes libéré(e) des recherches d'emploi.

### Protection des données et fin de droit

L'ORP respecte la protection de vos données et vous avez en tout temps le droit et la possibilité de consulter votre dossier.

Si vous n'avez pas réussi à réintégrer le marché du travail et que votre période d'indemnisation se termine, vous arrivez en «fin de droit». Cela signifie que vous ne toucherez bientôt plus d'argent de votre caisse de chômage et que vous sortirez du système fédéral de l'assurance-chômage pour être pris-e en charge par votre canton de domicile. Les prestations qui vous sont alors proposées dépendent de la politique que chaque Canton aura mise en place pour les personnes en fin de droit.

## Et si l'on chassait les émotions négatives du poste de travail?

### L'œil du pro

**Martine Donzé**  
Consultante  
en organisation



Ces derniers mois, ma pratique professionnelle a été orientée par la nécessité de remettre un certain ordre à l'intérieur des groupes au travail. J'entends par-là de remettre en place la capacité pleine et entière du groupe à accomplir ses tâches professionnelles dans les meilleures conditions possible. Je mentionne ici la nécessité de décontaminer les capacités des collaborateurs au travail des émotions qui les encombrant.

Pourquoi parler de décontamination émotionnelle? La vie en entreprise est complexe et les raisons

d'un débordement émotionnel sont innombrables. J'en cite quelques origines: les désaccords, les tensions et les conflits, mais aussi les frustrations que nous vivons, les refus que nous essayons, les délais que nous subissons, les jalousies entre collègues, sans oublier les états intérieurs de chacun d'entre nous qui influencent notre comportement à la place de travail. Cette liste n'est pas exhaustive.

Que se passe-t-il lorsque nous vivons intensément nos émotions, que notre mental est constamment envahi par celles-ci et que notre esprit n'est plus du tout serein? Sommes-nous encore en mesure de travailler? La réponse est oui et non! Oui parce que nous sommes à notre place de travail et que nous nous imaginons travailler peu ou prou. Non, car nos capacités de

«La vie professionnelle doit aussi être source d'énergie, de plaisir et de ressourcement»

penser, d'analyser, d'organiser, de rédiger, de raisonner et de synchroniser nos travaux, par exemple, sont neutralisées, sont rendues confuses par un flot continu d'émotions, cela durant des jours, des mois, des années.

Mais, me direz-vous, je fais quand même mon travail. Certes, mais à quel prix? Pour accomplir votre travail, vous devrez probablement fournir des efforts importants, votre tâche vous paraîtra plus lourde, plus conséquente en

termes de consommation d'énergie, votre vitalité sera peut-être amoindrie. Bref, votre vie professionnelle pourra vous sembler accablante.

La vie professionnelle fatigante et c'est normal. Cependant, dans un monde idéal, elle doit aussi être source d'énergie, de plaisir et de ressourcement. Notre activité professionnelle n'est peut-être pas celle que nous nous souhaitons. Par contre, elle est celle dont nous disposons et il est du devoir de chacun de veiller à prendre soin de ses émotions. Notre place de travail ne doit pas être contaminée par un fatras d'émotions, pour soi, pour les autres et pour l'organisation qui nous emploie. Et si nous chassons les émotions négatives de la place de travail?

www.cabinet-donze-bez.ch

PUBLICITÉ

aussi DBA à distance, marketing digital relations publiques 360°, événementiel

33 ans

**Bachelors - 28 octobre 2019**

- management international
- communication d'entreprise
- sport-études management-marketing

**Masters - 24 août et 28 octobre 2019**

- executive MBA francophone
- MBA expérientiel 4.0

accrédités IACBE & eduQua

**ESM** **Osez l'action!**

022 979 33 79 esm.ch

**Formation** Pour trouver sa voie, il faut parfois savoir prendre son temps **Page 2**

**Formation** Focus sur le dispositif Sport-Art-Études avec le Genève Futur Hockey **Page 8**